

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>Monsieur est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	<p>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2022</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2022.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales</p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p>	David MARTI

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	<p>Élection d'un 7ème vice-président</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etant précisé que M. Charles LANDRE et Mme Amélie GHULAM-NABI ont été désignés scrutateurs ; - D'élire, après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue m ; Yohann CASSIER au 1er tour de scrutin, en qualité de 7^{ème} vice-président. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs) Bulletins blancs : 14 Bulletins nuls : 2 Suffrages exprimés 53 Majorité absolue : 27</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	<p>Comité des Œuvres Sociales - Convention-cadre 2023-2026 et subvention 2023 - Approbation et autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales pour la période 2023-2026 ; - D'approuver les termes de la convention financière 2023 à intervenir avec le COS précisant les modalités de versement de la subvention ; - D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2019, d'une somme prévisionnelle de 147 460 € pour l'année 2023 sachant que le montant définitif sera calculé, début 2023 au vu des mandatements réalisés sur l'exercice sur les imputations du chapitre 012, nature 64111, 64118, 64131, 64138, 64168 ; 	David MARTI

	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions en annexes. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Christelle ROUX-AMRANE, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	<p>Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur le développement économique</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté portant sur l'exercice de la compétence développement économique sur les exercices 2017 et suivants a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-6	<p>Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur l'organisation territoriale des soins de premier recours</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté portant sur l'organisation territoriale des soins de premier recours sur les exercices 2017 et suivants a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	<p>Budget Principal - Vote d'une décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	<p>Budget Eau - Vote d'une décision modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	<p>Budget primitif 2023 - Adoption du budget principal</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le Budget primitif 2023 pour le budget principal pour un montant de 111 794 988 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	Budget annexe Eau - Vote du budget primitif 2023 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe eau pour un montant de 24 369 317 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2023 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 16 249 118 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2023 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 170 866 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité..	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	<p>Budget annexe Transports - Vote du budget primitif 2023</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe Transports pour un montant de 5 828 763 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8	<p>Clôture du budget annexe Ecomusée</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De ne plus individualiser l'activité de l'écomusée dans un budget annexe dédié à compter de 2023 et donc de procéder à son intégration dans le budget principal dans le cadre du vote du budget primitif 2023 ;- D'autoriser le recours à la journée complémentaire au titre de l'exercice 2022 pour permettre la prise en charge de mouvements comptables, le cas échéant ;- De procéder à la reprise des résultats du compte administratif 2022 du budget annexe écomusée au moment du vote du budget supplémentaire du budget général 2023 ;- De procéder également au transfert du patrimoine écomusée dans le budget principal en 2023. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9	<p>Budget Annexe ZA Coriolis - Vote du budget primitif 2023</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 11 324 140 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-10	<p>Budget annexe Zones d'activité économiques et commerciales - Vote du budget primitif 2023</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe zones d'activités économiques et commerciales pour un montant de 3 352 000 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11	<p>Taxe foncière sur les propriétés bâties - vote du taux 2023</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,25% pour l'année 2023. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-12	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties - vote du taux 2023 Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,85% au titre de l'année 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-13	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2023 Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-14	Taxe foncière sur les propriétés bâties - Vote d'un abattement Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- D'instaurer un abattement de 15% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques, au sens de l'article 1498 du CGI, dont la surface principale est inférieure à 400m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-15	TASCOM - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2024 Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- De fixer le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,25 pour l'année 2024. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-16	Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du taux 2023 Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- De maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,22% pour l'année 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-17	Bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises - revalorisation Le conseil décide : <ul style="list-style-type: none">- De revaloriser la base actuelle pour l'établissement de la cotisation minimum à partir du 1^{er} janvier 2024.- De fixer le montant de cette base à 515 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.- De fixer le montant de cette base à 916 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.	Daniel MEUNIER

	<ul style="list-style-type: none"> - De fixer le montant de cette base à 1 088 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €. - De fixer le montant de cette base à 2 243 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €. - De fixer le montant de cette base à 3 125 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €. - De fixer le montant de cette base à 3 985 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-18	<p>Institution de la taxe sur les friches commerciales</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-19	<p>Taxe sur les friches commerciales - Vote du taux 2024</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De fixer les taux majorés de la taxe sur les friches commerciales à partir du 1^{er} janvier 2024 à : 	Daniel MEUNIER

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 20% pour la première année d'imposition, ○ 30% pour la deuxième année d'imposition, ○ 40% à compter de la troisième année d'imposition. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-20	<p>Création et mise à jour des AP/CP</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport. - De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées à l'aménagement du Boulevard du 8 mai, aux aménagements de proximité et trottoirs, à l'aménagement du Plessis à Montceau et à la rénovation des réseaux d'eau potable. - De voter la prolongation de l'échéancier des opérations Montceau le Plessis, quai de transfert, Site Technopolitain, rénovation des usines de dépollution et rénovation des réseaux d'eau potable. - De voter la création de nouvelles AP/CP pour les travaux Centralité à Montceau mais aussi à Sanvignes, les aménagements du Magny à Montceau, étude urbaine globale et aménagements Campus Universitaire, <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																											
II-21	<p>Clôture de comptes assujettis à TVA - Zones d'activités</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De clôturer à compter du 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des comptes assujettis à TVA mentionnés ci-dessous : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="text-align: left;">N° FRP</th><th style="text-align: left;">N° SIE</th><th style="text-align: left;">Nom zone assujetti</th></tr></thead><tbody><tr><td>302210</td><td>TVA4</td><td>AMENAGEMENT ZONE TORCY</td></tr><tr><td>302205</td><td>TVA5</td><td>AMENAGEMENT PLAINE RIAUX</td></tr><tr><td>302203</td><td>TVA6</td><td>AMENAGEMENT LE PRELONG</td></tr><tr><td>302204</td><td>TVA8</td><td>AMENAGEMENT ZONE CORIOLIS ECUISSE</td></tr><tr><td>302212</td><td>TVA13</td><td>AMENAGEMENT ZONE ST EUSEBE</td></tr><tr><td>302207</td><td>TVA15</td><td>AMENAGEMENT ZONE CHANLIAU</td></tr><tr><td>302206</td><td>TVA19</td><td>AMENAGEMENT ZONE HARFLEUR</td></tr><tr><td>302208</td><td>TVA25</td><td>AMENAGEMENT ZONE ST ELISABETH</td></tr></tbody></table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	N° FRP	N° SIE	Nom zone assujetti	302210	TVA4	AMENAGEMENT ZONE TORCY	302205	TVA5	AMENAGEMENT PLAINE RIAUX	302203	TVA6	AMENAGEMENT LE PRELONG	302204	TVA8	AMENAGEMENT ZONE CORIOLIS ECUISSE	302212	TVA13	AMENAGEMENT ZONE ST EUSEBE	302207	TVA15	AMENAGEMENT ZONE CHANLIAU	302206	TVA19	AMENAGEMENT ZONE HARFLEUR	302208	TVA25	AMENAGEMENT ZONE ST ELISABETH	Daniel MEUNIER
N° FRP	N° SIE	Nom zone assujetti																											
302210	TVA4	AMENAGEMENT ZONE TORCY																											
302205	TVA5	AMENAGEMENT PLAINE RIAUX																											
302203	TVA6	AMENAGEMENT LE PRELONG																											
302204	TVA8	AMENAGEMENT ZONE CORIOLIS ECUISSE																											
302212	TVA13	AMENAGEMENT ZONE ST EUSEBE																											
302207	TVA15	AMENAGEMENT ZONE CHANLIAU																											
302206	TVA19	AMENAGEMENT ZONE HARFLEUR																											
302208	TVA25	AMENAGEMENT ZONE ST ELISABETH																											

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																					
II-22	<p>Clôture de comptes assujettis à TVA - Bâtiments</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De clôturer à compter du 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des comptes assujettis à TVA ci-dessous. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="text-align: left;">N° FRP</th><th style="text-align: left;">N° SIE</th><th style="text-align: left;">Nom compte assujetti</th></tr></thead><tbody><tr><td>303278</td><td>TVA2</td><td>LOCATION 395 AVE EUROPE</td></tr><tr><td>304693</td><td>TVA12</td><td>LOC LES CHAVANNES MONTCEAU</td></tr><tr><td>300482</td><td>TVA17</td><td>LOCATION CORIOLIS 1</td></tr><tr><td>302208</td><td>TVA25</td><td>LOCATION USINE ST ELISABETH</td></tr><tr><td>300300</td><td>TVA22</td><td>LOC HP SCHNEIDER</td></tr><tr><td>300298</td><td>TVA3</td><td>LOC USINE HENRY PAUL MONTCHANIN</td></tr></tbody></table> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	N° FRP	N° SIE	Nom compte assujetti	303278	TVA2	LOCATION 395 AVE EUROPE	304693	TVA12	LOC LES CHAVANNES MONTCEAU	300482	TVA17	LOCATION CORIOLIS 1	302208	TVA25	LOCATION USINE ST ELISABETH	300300	TVA22	LOC HP SCHNEIDER	300298	TVA3	LOC USINE HENRY PAUL MONTCHANIN	Daniel MEUNIER
N° FRP	N° SIE	Nom compte assujetti																					
303278	TVA2	LOCATION 395 AVE EUROPE																					
304693	TVA12	LOC LES CHAVANNES MONTCEAU																					
300482	TVA17	LOCATION CORIOLIS 1																					
302208	TVA25	LOCATION USINE ST ELISABETH																					
300300	TVA22	LOC HP SCHNEIDER																					
300298	TVA3	LOC USINE HENRY PAUL MONTCHANIN																					

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-23	<p>Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.- D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 61 (dont 5 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Christelle ROUX-AMRANE, Mme Montserrat REYES, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-24	<p>Subventions 2023 - Economie</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.- D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 58 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Didier LAUBERAT, Mme Valérie LE DAIN, M. David MARTI, M. Philippe PRIET, M. Bernard DURAND, M. Jérémy PINTO, M. Sébastien GANE et Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-25	<p>Subventions 2023 - Economie Solidaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.- D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 52 (dont 3 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Armando De ABREU, M. Laurent SELVEZ, M. Christophe DUMONT, Mme Chantal LEBEAU, M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Guy SOUVIGNY, Mme Pascale FALLOURD, M. Christian GRAND, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, Mme Marie-Claude JARROT, M. David MARTI, M. Lionel DUPARAY et M. Yohann CASSIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-26	<p>Subventions 2023 - Enseignement Supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.- D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 42 (dont 4 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jérémie PINTO, M. Cyril GOMET, M. Eric COMEAU, Mme Frédérique LEMOINE, M. David MARTI, M. Guy SOUVIGNY, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Enio SALCE, M. Philippe PRIET, Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Mme Gilda SARANDAO,</p>	Daniel MEUNIER

	M. Guy MIKOLAJSKI , M. Christophe DUMONT, M. Denis CHRISTOPHE, M. Michel CHARDEAU, M. Lionel DUPARAY, M. Marc MAILLOT, Mme Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-27	<p>Subventions 2023 - Développement Durable</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 61 (dont 4 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Jean GIRARDON, M. Guy SOUVIGNY, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Bernard FREDON, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-28	<p>Subventions 2023 - Versement d'avance</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De verser à l'association AGIRE, et à titre d'avance, 25 % du montant de la subvention attribuée au budget primitif 2023, soit 134 306,25 €. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 59 (dont 5 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Christophe DUMONT, Mme Pascale FALLOURD, M. Christian GRAND, M. Lionel DUPARAY et M. Yohann CASSIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-29	<p>Subventions 2023 - Politique de la Ville</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'inscrire au Budget 2023 les subventions supérieures à 23 000 € et fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-30	<p>Subvention 2022 - Complément pour régularisation</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'attribuer et de verser la subvention de 4 000 € à l'association Vie étudiante 71 au titre de l'année 2021 en régularisation sur l'exercice 2022. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-31	<p>Financement du fonds de mutualisation télécoms mis en place par le SYDESL</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'Autoriser la CUCM à reverser tous les ans aux 18 communes adhérentes au fonds de mutualisation télécom du SYDESL, une somme équivalente à la RODP perçue par la communauté sur leur territoire, (chiffres N-1 pour versement RODP année N)- d'Autoriser également le Président de la CUCM à signer la convention financière à intervenir avec le SYDESL afin de lui reverser la somme totale de 102 121,47 € correspondant à 5 années	David MARTI

	<p>d'arriérés de cotisation afin de régulariser la situation des 18 communes précitées, qui pourront de nouveau bénéficier du financement du fonds de mutualisation télécom.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 57 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Gilda SARANDAO, M. Bernard DURAND, M. Enio SALCE, M. Jean PISSELOUP, M. Jean-François JAUNET, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, M. Daniel DAUMAS, M. Marc MAILLIOT, Mme Paulette MATRAY, M. Bernard FREDON, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	<p>Avenant n° 1 à la convention cadre entre l'OPAC Saône et Loire et la Communauté urbaine Creusot Montceau - Autorisation de signature.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre à intervenir avec l'OPAC de Saône et Loire : <ul style="list-style-type: none"> o Prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2024. o Modifiant les opérations à financer. - D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, - D'apporter des aides Communautaires à la réalisation de ces projets pour un montant total de 2 220 600 €. - D'imputer la dépense sur la ligne TEHA002 des budgets 2023 à 2024 sous réserve du vote des crédits afférents. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 65 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2	<p>SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Sem Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2021</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le compte rendu annuel 2021 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 62 (dont 4 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Monique LODDO, M. Daniel DAUMAS, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-3	<p>SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - Nouvelle répartition des surfaces de plancher et des typologies de logements</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'acter l'évolution des ambitions programmatiques de la ZAC. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 62 (dont 4 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Monique LODDO, M. Daniel DAUMAS, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	<p>SAINT-VALLIER - Site Konecranes - Demande de rétrocession au bénéfice de la Société d'Économie Mixte pour la Coopération Industrielle en Bourgogne</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De demander à l'EPF Doubs BFC de vendre pour un montant de 750 000 € HT à la SEMCIB les parcelles cadastrées :<ul style="list-style-type: none">BC n° 767 pour 8 053 m² ;BC n° 780 pour 6 973 m²BC n° 781 pour 15 339 m² ;BC n° 782 pour 7 581 m² ;Total : 37 946 m² ;- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer tout document relatif à cette démarche. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 52 (dont 2 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Daniel MEUNIER, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Philippe PRIET, Mme Gilda SARANDAO, Mme Marie-Claude JARROT, M. Lionel DUPARAY, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Gérard DURAND, Mme Frédérique LEMOINE, M. Félix MORENO, Mme Montserrat REYES, Mme Laëtitia MARTINEZ, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	<p>Association APOR Association Pour l'Orientation et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement » ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs pluriannuelle ;- D'autoriser versement de la subvention de 49 000 € ;- D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2023, compte 6574.	Bernard DURAND

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 5 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M Guy SOUVIGNY, Mme Marie-Claude JARROT, M. David MARTI, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	<p>Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2023 ; - d'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ; - d'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, compte 6574. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jeanne-Danièle PICARD

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1	<p>Conventions Territoriales Globales avec la Caf de Saône et Loire - autorisations de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la Convention Territoriale Globale à intervenir sur le bassin nord de la CUCM, jointe à ce rapport. - D'approuver la Convention Territoriale Globale à intervenir sur le bassin sud de la CUCM, jointe à ce rapport. - D'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale Globale pour les bassins nord et 	David MARTI

	<p>sud de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 66 (dont 7 pouvoirs) GOMET</p> <p>Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES, Mme Barbara SARANDAO, Mme Chantal LEBEAU, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2	<p>Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2021.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du rapport 2021 de la politique de la ville ; - d'autoriser Monsieur le Président à communiquer au représentant de l'Etat, ledit rapport. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Bernard DURAND

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3	<p>Appel à projets départemental 2023 - Approbation du projet structurant 2023 du territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De présenter à « l'appel à projets structurants » du Département de Saône-et-Loire le projet de création de nouvelles réserves pour l'Ecomusée qui s'élève à un montant total de 1 897 082 € HT. - De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet. - D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents. <p>Adopté : OUI</p>	Isabelle LOUIS

	<p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	<p>ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2023</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la convention d'objectifs 2023 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté - D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Etant précisé que M. Bernard FREDON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2	<p>Eau potable - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes du projet de modification 3 précité au contrat de délégation de service public eau potable sous forme de régie intéressée, - D'autoriser M. le Président à signer ladite modification sur la base du projet annexé. 	Jean-Marc FRIZOT

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3	<p>Assainissement collectif - Régie intéressée - Autorisation de signer la modification à mi-contrat</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes du projet de modification 3 précité au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif sous forme de régie intéressée, - D'autoriser M. le Président à signer ladite modification sur la base du projet annexé. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4	<p>Eau potable et assainissement - Régie intéressée - Adaptation des modalités de facturation et recouvrement - Autorisation de signer la modification 2 de la convention de mandat avec le Service de GEstion COMptable</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de mandat à compter du 1^{er} janvier 2023 ci-joints, - D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et tout document connexe pour le mener à bonne fin. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-5	<p>Modalités de convergence des tarifs de distribution d'eau potable aux consommateurs importants</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver les scénarii de convergence tarifaires tels que ci-avant présentés, suivants:- FRAMATOME disposera de tarifs convergés dès le 01/01/2023 pour l'eau potable et l'assainissement collectif;- INDUSTRIEL disposera d'une convergence tarifaire progressive assez linéaire (30% au 01/01/2023, 60% au 01/01/2024, 100% au 01/01/2025) pour l'eau potable et l'assainissement collectif, compte tenu du plan pluriannuel de sobriété énergétique et environnemental engagé sur le moyen terme, sur lequel ses dirigeants se sont également engagés mi-2022 ;- Les usagers communaux concernés disposeront d'une convergence tarifaire progressive linéaire (33% au 01/01/2023, 33% au 01/01/2024, 100% au 01/01/2025) pour l'eau potable, compte tenu des plans pluriannuels de sobriété énergétique et environnemental engagés ou en cours d'engagement. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 8 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">Jean-Marc FRIZOT</p>

La séance est levée à _____

Le président,
David MARTI

